GS ACCOMPAGNEMENT & FORMATION

Sandrine GODARD EI

Conditions Générales de Vente

1. Désignation des parties et des prestations proposées.

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations :

- du **prestataire**, Sandrine GODARD (EI), ayant pour nom commercial « GS accompagnement et formation »,

- du **client** (particulier, professionnels dont associations, établissements, collectivités et structures, entreprises faisant appel aux services du prestataire),

dans le cadre de la vente de prestations suivantes, en collectif ou individuel :

Accompagnements,
Ateliers,
Séances,
Formations.

dans les domaines d'application suivants :

- bien-être et expression de soi,
- développement personnel,
- insertion professionnelle,
- handicap.

L'approche du prestataire vise à soutenir, de manière éducative, la personne dans son fonctionnement global (émotionnel, cognitif et physique), les apprentissages ou rééducation en cours, dans sa dynamique corporelle (postures et mouvements).
Cette approche est transmise en formation pour utilisation par des professionnels de l'accompagnement ou particuliers intéressés.

Méthodes utilisées : techniques de kinésiologie et sophrologie, techniques énergétiques.

Les prestations ne se substituent pas aux suivis médicaux et traitements en cours, seuls les professionnels de santé peuvent émettre un diagnostic ou donner un avis médical. En cas de difficulté physique ou psychique, il peut être conseillé de demander l'avis de votre médecin traitant ou spécialiste pour participer aux accompagnements.

Toute prestation accomplie par l'entreprise « GS Accompagnement et formation » implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. Cadre des prestations.

Un échange est préconisé entre le client et le prestataire avant toute prestation, ceci pour éviter les erreurs d'aiguillage et s'assurer de l'adéquation entre l'offre du prestataire et les besoins du client.

La prise de rendez-vous, les échanges peuvent se faire par téléphone ou échanges électroniques : formulaire de contact sur le site internet (https://*sandrine*-sofroh.*webnode*.fr), sms au 07 81 12 39 82 ou mail à sandrine.godard.gs@gmail.com. Un lien avec une proposition de créneaux disponibles peut être envoyé sur demande.

La prise d'un rendez-vous, l'inscription à un atelier ou l'accord pour une intervention impliquent :

- l'engagement du client à rémunérer le prestataire,
- l'engagement des 2 parties au respect des dates prévues et conditions de réalisation prévues pour la prestation de service.

Le matériel pédagogique proposé par le prestataire reste sa propre propriété et n'est destiné qu'à l'utilisation personnelle des personnes accompagnées ou formées. La reproduction des supports est interdite.

Date d'effet du contrat pour les structures :

Le contrat prend effet à compter de la date de signature du devis ou de conditions particulières, comprenant les dates et conditions de réalisation convenues. En cas de résiliation par l'une des parties, elle devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date souhaitée de fin de contrat.

Obligation de moyen et non de résultat du prestataire :

Le prestataire s'engage à mettre en place des moyens matériels et d'animation. Il ne peut garantir le résultat des prestations. En effet, le résultat dépendant de la situation de santé globale de la personne et/ou de son implication personnelle.

3. Tarifs et conditions de règlement.

Les tarifs s'entendent en euros, TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Ils sont précisés et mis à jour sur le site internet (https://*sandrine*-sofroh.*webnode*.fr) ou convenus par le biais de devis avec une date de validité. Aucun escompte ou remise ne sera accordée.

Les règlements s'effectuent en intégralité par virement bancaire, paiement Wero, espèce ou chèque.

- Pour les particuliers ou professionnels individuels :

le jour de la séance individuelle en présentiel,
48h avant la séance individuelle en distanciel,
selon les modalités précisées dans le bulletin d'inscription pour une formation, un atelier ou une séance en collectif.

- Pour les structures : selon les conditions convenues dans le devis accepté.

4. Retard de paiement.

- Pour les personnes ayant prévu de régler une formation en plusieurs fois, le non-respect des échéances convenues peut conduire à l'arrêt de la formation.

- Pour les professionnels ou structures, en cas de défaut de paiement total ou partiel de la prestation :

- l'indemnité légale forfaitaire pour frais de recouvrement sera automatiquement facturée dès le 1er jour de retard, soit 40 €.

- le client devra verser une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal au prestataire. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du règlement sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Si, dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du prestataire.

5. Conditions d'annulation.

- En cas du désistement du client :

- inscrit à une formation, l'acompte versé reste dû.

Des solutions peuvent être discutées au cas par cas (report ou modification de dates, autre selon possibilité du prestataire).

- d'une séance individuelle :

Le montant reste dû pour les annulations à moins de 2 jours.

En cas d'annulation ou non présence à un rendez-vous, le professionnel se réserve le droit de prévoir un pré-paiement intégral pour toute nouvelle demande de rendez-vous. En cas de nouvelle annulation, le montant versé sera alors intégralement conservé par le prestataire.

- suite à l'accord donné à un devis, consultez les conditions d'annulation détaillées dans le devis remis.

- En cas de désistement du prestataire :

- les acomptes versés seront remboursés ou de nouvelles dates pourront être convenues (au choix du client),
- de nouvelles dates de rendez-vous ou d'intervention pourront être prévues en accord avec le client, dans un délai de prévenance et de réalisation raisonnables, sauf cas de force majeure ou impossibilité de se déplacer du prestataire.

Tout retard raisonnable et ponctuel dans la réalisation de la prestation ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts, ni à l''annulation de la commande.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

6. Données personnelles et confidentialité.

Confidentialité.

Toutes les informations, commerciales ou de quelque nature que ce soit que l'une des parties a pu recueillir sur l'autre partie, sous quelque forme que ce soit et notamment oralement, en particulier à l'occasion de réunions et d'entretiens, sont confidentielles. Chaque partie s'engage, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à quiconque tout ou partie de ces informations confidentielles et, d'autre part, à prendre toute disposition pour que cette confidentialité soit préservée.

Chaque partie, en qualité de bénéficiaire, s'engage à ne faire aucun usage des informations confidentielles dans un but autre que l'exécution du contrat. Les parties s'engagent à ne pas revendiquer de droits de propriété artistiques sur les informations confidentielles et sur les connaissances établies à partir de ces informations confidentielles. Les documents de toutes sortes fournis par les parties demeurent la propriété de chaque partie qui les a fournis.

Données personnelles.

Les informations de données personnelles recueillies par le prestataire sont enregistrées dans un dossier informatisé interne, un classeur et sur le logiciel de facturation électronique Abby. Les données ne seront pas communiquées à d'autres tiers.

La base légale du traitement des informations personnelles est l'intérêt légitime**,** les données seront utilisées

- pendant la réalisation de la formation et de l'accompagnement (groupe whatsapp pour le visio, envoi de supports, livrets de formation ou factures, suivi d'une séance à l'autre),
- après la prestation, avec votre accord verbal, pour l'envoi d'emailing ou messages, mise en contact avec des pairs formés si accord, proposition d'ateliers ou formations qui seraient adaptés…

Les données sont conservées pendant 2 ans après la dernière participation à l'une des prestations (hors données administratives légales). Ce qui peut permettre au client d'avoir un historique dans son suivi dans le cas où il sollicite à nouveau le prestataire.

Le client ou les personnes accompagnées ont un droit d'accès sur les données les concernant. Ils peuvent les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation ou à l'opposition du traitement des données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez me contacter au 07 81 12 39 82 ou sandrine.godard.gs@gmail.com.

Si le client estime que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

7. Médiation de la consommation, tribunal compétent.

En cas de litige entre le client et le prestataire, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Pour cela, le client peut adresser une réclamation écrite auprès du prestataire par mail sandrine.godard.gs@gmail.com.

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du prestataire dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
http://www.mediateur-consommation-smp.fr
Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Bar-le-Duc.

Sandrine GODARD, sophrologue et praticienne psychocorporelle, formatrice
VISIO, Montier-en-Der, Ancerville (dpts 52, 55) – Tel 07 81 12 39 82
Mail : sandrine.godard.gs@gmail.com - Siret 829 411 024 00013